



FORMULAIRE RÉGIONAL POUR UN PLAN INDIVIDUEL DE MESURES D'ADAPTATION LORS D'UNE INTERVENTION D'URGENCE

Dépositaire : Directeur, Ressources humaines, Centre du Canada	N° de document :	35-AF-102
	Version :	02
Approuvé par : Vice-président principal, Ressources humaines, Canada	Date d'approbation :	2022-02-28
Publié par : Ressources humaines	Date de révision :	2022-02-28
	Date de publication :	2022-03-01

Objectif

Ce formulaire régional a pour objectif de fournir les détails pour chaque plan individuel de Mesures d'adaptation lors d'une intervention d'urgence en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Index des révisions

Version	Date	Nature des révisions
01	2021-06-01	Version initiale
02	2022-03-01	Nouveau format

1. Champ d'application

Le champ d'application de cette Procédure est défini dans le [Glossaire d'entreprise](#).

2. Public cible

Cette Procédure s'applique à tout le Personnel de SNC-Lavalin et se limite à la province de l'Ontario (Canada).

3. Définitions

Les termes commençant par une lettre majuscule sont définis dans le [Glossaire d'entreprise](#).

Aux fins de ce document, les références aux Employés se limitent à la province de l'Ontario (Canada).

« **Mesure d'adaptation** » désigne une modification ou une adaptation des tâches ou du milieu de travail permettant à un Employé d'accomplir les tâches essentielles de son poste de façon saine et sécuritaire, par exemple, la réduction des heures de travail ou des exigences de productivité ou l'offre d'appareils fonctionnels.

4. Formulaire

Formulaire individuel de mesures d'adaptation lors d'une intervention d'urgence

Renseignements sur l'employé

Nom	
Service	
Gestionnaire	
Téléphone au travail/poste téléphonique	
Numéro de cellulaire	

Lieu de travail

Adresse	
Étage	

Avis d'alerte en cas d'urgence

L'employé sera informé d'une situation d'urgence comme suit :

☐ Système d'alarme incendie ou de l'immeuble

☐ Collègue

☐ Autre (préciser) _____

Aide en cas d'évacuation de l'immeuble

Équipement requis

Itinéraire d'évacuation

Personnel d'intervention en cas d'urgence

Les personnes suivantes ont été désignées pour aider en cas d'urgence :

Nom	Emplacement	Téléphone	Type d'aide

Consentement à la communication de renseignements sur l'intervention d'urgence

Je, _____, consens à ce que SNC-Lavalin transmette ce formulaire individuel de mesures d'adaptation dans le cadre du plan d'intervention d'urgence aux personnes mentionnées ci-dessus, qui ont été désignées pour m'aider en cas d'urgence.

Signature de l'employé

Date

Signature du gestionnaire

Date

Partenaire d'affaires, Ressources humaines

Date

Prochaine date de révision

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et à l'article 29 de la Norme d'emploi – Processus de retour au travail, le plan de retour au travail vise à aider SNC-Lavalin à déterminer si, ou jusqu'à quel point, des mesures d'adaptation raisonnables sont nécessaires pour un Employé qui doit retourner au travail avec des aménagements médicalement requis à la suite d'un congé d'invalidité. Ces renseignements sont privés et confidentiels. Ils seront conservés par les Ressources humaines et classés séparément du dossier personnel de l'Employé.

5. Exceptions et Dérogations

Pour demander une exception ou une Dérogation à ce formulaire régional, veuillez suivre le processus habituel et visiter la page [Dérogations aux Documents de gouvernance](#).

6. Informations complémentaires

Ce formulaire régional a pour but d'assurer l'excellence du service aux clients handicapés. Pour des questions ou de plus amples informations au sujet de ce formulaire régional, veuillez contacter votre service des Ressources humaines local.

Documents et réglementations connexes (<i>le cas échéant</i>)
Procédure régionale sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)
Lignes directrices régionales pour le plan d'intervention d'urgence en vertu de la LAPHO
Lignes directrices régionales pour le processus relatif aux plans d'adaptation individuels en vertu de la LAPHO
Lignes directrices régionales pour le plan d'accessibilité pluriannuel en vertu de la LAPHO
Formulaire régional pour un plan individuel de mesures d'adaptation
Formulaire régional pour un plan de retour au travail

Note: Le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.